



mensonge de la part d un officier de police

Par **kraley**, le **09/12/2021** à **09:00**

bonjour ! je reviens d egypte en passant par istanbul, puis nice. a mon arrivée je presente mon pcr , on me demande si je suis vacciné. non . on m enmene ds une salle ou on me demande mon mail mon tel mon adresse ensuite je refais un test pcr. negatif le resultat. puis je vais ds un bureau de la police ou on m informe que je dois faire une mise en quarantaine de 10 jours. aucun probleme. par contre changez l adresse de mon confinement. reponse, je ne peux pas le faire. je lui fais remarquer qu il serait plus judicieux de demander l adresse du confinement avant. comportement enervé et hautain de sa part. il me dis que je viens d une zone rouge et que j ai obligation de cette quarantaine. je lui fais remarquer que l aeroport ou je transite pour 2 h, istanbul est en zone internationale et non territoire turc. mon pays de depart est une zone orange donc 7 jours de confinement peuvent etre appliqués. il me reponds, vous avez de la chance si vous etiez uniquement en transite 2 h, alors j annule votre dossier, vous pouvez déchirer les papiers que je vous ai donné. 8 jours apres un contoleur m appelle et me mentionne que je ne suis pas chez moi et qu il dresse un proces verbal, a la clé 1000 euros d amende. je lui explique le probleme et il ne veut rien savoir. pourquoi cet officier a menti sur mon dossier. mauvaise volonté de sa part, car depuis je sais qu il pouvait changer l adresse du confinement. son collegue est temoin mais le couvrira. la jeune fille qui me ramenait au bus, je lui ai dis, j espere qu on peut avoir confiance et qu il va le faire, annulation de mon dossier. je suis retraité avec 1100 euros/ mois croyez vous que je jouerais 100 euros par jour pendant 10 j sur la chance de ne pas avoir un control. 10 jours cela passe vite

Par **youris**, le **09/12/2021** à **09:15**

bonjour,

un aéroport international ne bénéficie pas du privilège d'extra territorialité, donc l'aéroport d'istanbul est bien situé en territoire turc

si vous avez transité par cet aéroport, vous venez effectivement d'une zone rouge.

pour contester les rapports ou P.V. d'un agent assermenté, vous devez apporter la preuve contraire.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **09/12/2021** à **09:16**

Bonjour

Quelle est votre question après cet exposé?

Par **kraley**, le **09/12/2021** à **12:54**

rebonjour ! les transits ds une zone rouge de moins de 24 h, ne comptent pas c est le pays de depart, en locurence l 'egypte qui compte, zone orange , donc quarantaine 7 jours et non pas 10 jours. a verifier car on trouve de tout sur le net. merci